

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 04 avril 2024**

**Délibération n° 2024-04-06**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 28/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 29/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

**Absents excusés :**

Éva BELIN donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/04/2024  
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 03/04/2024  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme en date du 03/04/2024  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 03/04/2024  
Alain CALIOT donne procuration à Delphine OUVRANS en date du 04/04/2024  
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 29/03/2024  
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03/04/2024  
David PERRIARD donne procuration à Christel EYRHERAMOULO en date du 03/04/2024

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**OBJET : Modification du tableau des emplois : création d'un (1) poste suite à avancement de grade.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2009 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;



**Vu** l'arrêté de Madame le Maire d'Ondres en date du 12 avril 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) après avis du Comité Technique en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** le tableau des emplois de la commune mis à jour ;

**CONSIDERANT** la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté ;

**CONSIDERANT** qu'au titre de l'année 2024, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs et de nommer 1 (un) poste par le biais de l'ancienneté de Brigadier-chef principal de Police Municipale à temps complet de catégorie C (**cadre d'emploi des Agents de Police Municipale**) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est approuvé la modification du tableau des emplois de la commune et, par conséquent, la création d'un (un) poste de Brigadier-Chef principal à temps complet à 35h00, à pourvoir au 1<sup>er</sup> mai 2024.

**ARTICLE 2** : Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision,

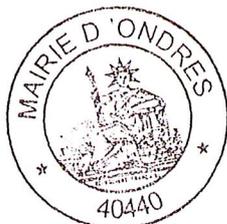
**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ARTICLE 4** : La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 08 avril 2024,  
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le 09 / 04 / 2024

- après télétransmission électronique le 09 / 04 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 09 / 04 / 2024